

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets

Corrigé de l'exemple d'examen pour la partie 1 composante A

Énoncé de l'objectif : L'exemple d'examen et les exemples de réponse sont fournis à des fins d'information et de préparation uniquement. Le but est de fournir aux candidats(e)s une compréhension générale du type et du format des questions susceptibles d'apparaître dans l'examen des compétences, ainsi que de présenter le niveau de précision attendu dans les réponses. Pour de plus amples renseignements, consultez la page suivante : https://cpata-cabamc.ca/fr/devenir-un-agent/renseignements-examens-de-competence-des-agentes-de-brevets/

Représentation: L'exemple d'examen n'est pas représentatif de tous les sujets, niveaux de difficulté ou types de questions susceptibles d'être rencontrés dans le cadre de l'examen. Le véritable examen peut contenir des questions qui diffèrent grandement en forme et en contenu. À titre indicatif, le sujet est le même pour les composantes A et B de la partie 1. Le sujet sera différent pour chaque composante de la partie 1 dans les véritables examens.

Valeur prédictive : Les résultats obtenus relativement à cet exemple d'examen ne doivent pas être perçus comme un indicateur du résultat qui sera obtenu à l'examen des compétences correspondant. Cet exemple d'examen n'a pas pour but de prédire les résultats de l'examen et ne doit pas être utilisé par les candidat(e)s comme seul matériel de préparation.

Corrigé : Les exemples de réponse sont fournis à titre indicatif seulement. Ils ne représentent qu'une des nombreuses approches pouvant être employées pour répondre aux exemples de question. Les réponses au véritable examen peuvent varier, et il peut y avoir plusieurs façons valides de répondre à une question donnée.

Mises à jour et modifications : Les politiques et le contenu de l'examen sont susceptibles d'être modifiés. Bien que nous nous efforcions de garder notre matériel de préparation à jour, il se peut que l'exemple d'examen et les exemples de réponse ne correspondent pas à la plus récente version du véritable examen.

Aucune garantie : L'utilisation de ces exemples ne garantit pas la réussite au véritable examen des compétences. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à se préparer et à étudier de manière exhaustive afin de renforcer leur compréhension de la matière.

Confidentialité: Le contenu du véritable examen est confidentiel.

Rétroaction : La rétroaction sur ce matériel d'exemple est la bienvenue. Sachez toutefois que le Collège ne peut pas fournir de réponses individuelles ou de conseils particuliers en lien avec la préparation à l'examen.

Renseignements au sujet de l'examen

La partie 1 de l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets se déroule sur deux (2) jours. Les candidat(e)s disposent de trois (3) heures un premier jour d'examen pour terminer la composante A. Trois (3) heures seront mises à leur disposition le lendemain pour terminer la composante B. Les deux composantes sont axées sur la stratégie et la rédaction, possédant chacune son propre contexte et son propre art antérieur. Chaque composante a une valeur de 75 points; les deux (2) composantes sont notées conjointement à titre d'examen unique ayant une valeur de 150 points.

La composante A comporte 5 questions ayant une valeur totale de 75 points.

La composante B comporte 6 questions ayant une valeur totale de 75 points.

Les composantes A et B seront notées conjointement.

Au cours de cet examen, les candidats ont un accès électronique à la Loi sur les brevets, L.R.C. (1985), ch P-4(« Loi sur les brevets ») et au Règles sur les brevets, DORS/2019-251 (« Règles sur les brevets »), ainsi qu'à d'autres informations ou ressources documentaires nécessaires pour répondre aux questions de l'examen.

Directives pour les candidat(e)s

Examinez l'ensemble de la documentation fournie. Répondez à l'ensemble des questions.

Évitez de formuler des commentaires superflus sans rapport direct avec la question. Ne présumez d'aucun fait qui n'est pas expressément énoncé.

Lorsqu'on vous demande d'étayer une réponse, incluez une discussion ou un raisonnement pertinent. S'il peut être utile d'inclure les références pertinentes (p. ex., jurisprudence, dispositions législatives ou réglementaires), il n'y a pas de points accordés à l'inclusion de telles références, à moins d'une indication à cet effet dans la question.

Les réponses de style télégraphique sont acceptées.

Composante A (3 heures, 75 points)

Contexte

Une description de la technologie, telle que l'inventeur hypothétique la comprend, est fournie sous forme de note au dossier. L'inventeur a aussi fourni les dessins ci-joints. Une recherche a été effectuée afin de vous aider à évaluer la portée réelle de l'invention de l'inventeur. La recherche a révélé les références pertinentes suivantes, à savoir les brevets américains X,XXX,784 (D1), X,XXX,052 (D2), et X,XXX,953 (D3). Vous devez présumer que les résultats de cette recherche sont les éléments les plus pertinents de l'art antérieur; nous vous avisons également de ne pas utiliser vos propres connaissances concernant le domaine technologique de l'invention dans votre analyse et la préparation de la demande de brevet.

Dessins

Des copies non annotées des dessins sont mises à votre disposition.

Note au dossier – 17 novembre 2023

Notes prises lors d'une visioconférence avec la cliente, dossier XXXXX-####

Contexte

La cliente a appelé pour discuter de son idée d'accessoire automobile :

- Il a construit un prototype de protecteur de pare-brise servant à protéger le parebrise contre la neige et la glace.
- Ce prototype n'a jamais été présenté à quiconque.
- La cliente a effectué des études de marché (de façon confidentielle, à ses dires).
- La cliente n'a pas les capacités de fabrication.
- La cliente souhaite aller de l'avant avec le dépôt d'une demande de brevet avant de divulguer l'invention.
- La cliente prévoit de rencontrer une pluralité d'investisseurs vendredi.

Description de l'invention

Dispositif servant à protéger le pare-brise lorsque la voiture est stationnée pendant des périodes prolongées.

- Une housse continue recouvrant le pare-brise (la cliente a partagé son écran afin de présenter une « Figure A »; la cliente a envoyé un courriel renfermant l'ensemble des dessins utilisés durant cet appel, qui ont été joints au dossier).
- La cliente souhaite utiliser du polychlorure de vinyle (PVC) comme celui utilisé dans la fabrication d'imperméables.
 - o D'autres matériaux souples et imperméables sont envisagés.
- La housse a une périphérie en forme de pare-brise, avec des bords latéraux, supérieurs et inférieurs.

Il s'est avéré nécessaire de trouver une façon d'empêcher la housse de glisser hors du pare-brise en raison de l'accumulation de neige ou du vent.

La cliente a utilisé une structure d'appui connectée à la housse qui permet de maintenir la housse à l'état déployé au-dessus du pare-brise.

- On l'empêche ce faisant de glisser sous le poids de la neige.
- Comme le montrent les figures A et B, la structure d'appui comprend deux armatures rectangulaires adjacentes et distinctes.
 - Chaque armature comprend un élément de support latéral situé à proximité des bords de la housse.
 - o Ils s'étendent du bord supérieur au bord inférieur de la housse.
 - Des éléments de support supérieur et inférieur s'étendent depuis l'élément de support latéral le long des bords supérieur et inférieur de la housse, respectivement.
 - Un élément de support central relie les éléments de support supérieur et inférieur.
- D'autres façons de configurer la structure d'appui sont présentées dans d'autres figures.

Il y a près des deux bords latéraux de la housse des éléments d'attache comportant des éléments de boucle.

- Ils fixent fermement la housse à la voiture afin de l'empêcher d'être arrachée par le vent.
- Cet agencement est facile à utiliser en passant les boucles autour des rétroviseurs latéraux afin de fixer la housse à la voiture.
- Dans les figures A et B, les éléments de boucle sont des boucles fermées élastiques qui encerclent les rétroviseurs.

 Les boucles fermées doivent être élastiques pour permettre de les installer et les enlever facilement.

La cliente indique que le produit, en particulier la structure d'appui, doit pouvoir être replié, sans quoi il serait invendable.

- Lorsque la neige est retirée de la housse imperméable, les armatures peuvent être repliées les unes sur les autres, ce qui double l'épaisseur de la housse rectangulaire.
- La torsion des armatures repliées les fait céder, ce qui permet de ranger le dispositif dans un sac.
- Rangé ainsi, le sac peut facilement être conservé dans le coffre.
- À la vente, le produit peut être expédié dans cette configuration pliée, ce qui permet de réduire les coûts d'expédition.

<u>Variations</u>

La cliente a mentionné que les éléments d'attache comprennent des housses pour rétroviseurs dans les figures A et B, mais qu'il serait possible de vendre le dispositif sans housses pour rétroviseur.

- La protection des rétroviseurs latéraux n'est pas un problème aussi important, puisqu'il est relativement facile d'en retirer la neige.
- Les housses pour rétroviseurs latéraux protègent les rétroviseurs latéraux contre l'accumulation de neige et de glace.
- Les housses pour rétroviseurs latéraux ont la forme de mitaines, où une portion en forme de « main » vient couvrir le miroir et une portion en forme de « poignet » formée d'une boucle fermée élastique ayant la même fonction que l'élément de boucle mentionné précédemment.

Un autre prototype est présenté à la figure C. Il utilise une variante de la structure d'appui.

- En l'occurrence, deux éléments de support latéraux prennent la forme de nervures rectilignes.
- Une nervure se trouve de chaque côté de la couverture.
 - Les deux nervures fournissent un appui qui permet de maintenir en place la housse continue sur le pare-brise, à l'état déployé.

- La cliente a réalisé des essais avec l'ajout de nervures intermédiaires espacées, mais la robustesse additionnelle s'est avérée superflue, puisque deux nervures suffisent à fournir un soutien suffisant.
- L'analyse de la rentabilité soutient l'omission des nervures intermédiaires pour le produit commercial.
- Cette structure d'appui peut être pliée en poussant les éléments de soutien l'un vers l'autre avant de soulever le dispositif par les nervures de part et d'autre de la housse, ce qui force le dispositif à se replier.

J'ai demandé au client de m'éclairer quant à l'utilité du dispositif dans des conditions estivales.

- Le produit pourrait être utilisé comme housse thermique, mais il existe des options meilleur marché.
- Cette conception est plus utile et plus facile à commercialiser comme protection contre les précipitations, particulièrement la neige.
- La cliente envisage la possibilité de créer un modèle de plus haut de gamme qui comporterait un filament chauffant pour faire fondre la glace.
 - Le filament chauffant serait connecté à la voiture afin de réchauffer et faire fondre la neige lorsque la voiture est démarrée (comme lorsqu'on utilise un démarreur à distance).

J'ai demandé au client de m'éclairer quant à la sécurité du dispositif et la facilité avec laquelle il peut être volé. Client :

- Selon la cliente, les études de marché suggèrent qu'il ne s'agit pas d'un risque important, mais qu'il envisage néanmoins des modèles qui comporteraient une sangle verrouillable connectée à la structure d'appui (en renvoyant à la figure B).
- La cliente cherche encore à déterminer s'il devrait inclure une sangle verrouillable à l'ensemble des produits de la gamme ou la limiter aux modèles haut de gamme (il pourrait être plus économique, du point de vue de la fabrication, d'inclure cet élément à l'ensemble des modèles).
- La cliente indique que la sangle verrouillable comprend une boucle ou un autre élément élargi à son extrémité libre.
 - Un câble épais, souple et anti-coupure peut être inséré dans la sangle verrouillable pour une protection supplémentaire.

 Le dispositif est sécurisé lorsque la boucle est attachée à l'intérieur du véhicule avec la sangle de verrouillage pincée entre la porte et le cadre de porte.

La cliente a mentionné que le dispositif doit être attaché aux deux côtés du véhicule; en fixant la housse seulement d'un côté, il demeure possible de soulever la hausse de l'autre, ce qui la rend susceptible d'être délogée par le vent.

La cliente a mentionné qu'il serait possible de disposer les éléments d'attache autrement; par exemple, l'élément d'attache peut être fixé à la housse elle-même, à la structure d'appui, ou aux deux.

Les éléments d'attache pourraient être liés aux bords latéraux de la housse ou à d'autres surfaces du dispositif, comme le bord inférieur de la housse (la cliente a renvoyé à la figure C à titre d'exemple).

D'autres options existent aussi pour les éléments de boucle.

- Les éléments de boucle pourraient comporter des éléments complémentaires qui ne sont pas des boucles fermées préformées, prenant plutôt la forme d'éléments d'attache pouvant être combinés pour former une boucle fermée.
 - o Par exemple, Velcro^{MD}, fixations de ceinture, fermoirs, boutons.
- Un élément de boucle ou les deux pourraient être en prise avec d'autres éléments de la voiture, en les fixant par exemple à la colonne de direction ou au levier de vitesses.
 - o On pourrait ce faisant conférer des propriétés antivol.

La cliente envisage une variation de la mitaine ayant une structure triangulaire.

- Une armature pourrait être utilisée pour donner à la mitaine une forme triangulaire comportant un sommet à pic saillant vers le haut.
 - L'inclinaison à pic des faces permettrait à la neige de glisser le long des mitaines.
 - Le logo d'entreprise peut être placé aux côtés avant et arrière des mitaines (c.-à-d. les côtés avant et arrière par rapport au véhicule) afin d'afficher la marque aux piétons et automobilistes de passage.

- La cliente a embauché une conceptrice chargée de créer une armature à la forme accrocheuse.
 - Après des différends avec la conceptrice, cette dernière a mis fin aux communications et emporté les conceptions inachevées.
 - La cliente possède encore des prototypes préliminaires, mais ils requièrent un travail supplémentaire.
 - La cliente est à la recherche d'une nouvelle personne pour le rôle de concepteur.

La cliente a décrit l'application d'un vernis spécial sur le PVC afin de le rendre hydrophobe.

- Ce vernis améliore le rendement de la housse lorsque la neige et la glace fondent.
- Le processus spécial utilisé pour l'application du vernis lui confère une texture et une résilience supérieures.
- La cliente souhaite garder ce processus à l'interne pour l'instant.

Commentaires finaux

- La cliente a effectué sa propre recherche préliminaire dans l'art antérieur et cerné les trois documents suivants (enregistrés au dossier au titre de documents D1, D2 et D3).
- La cliente souhaite déposer une demande de toute urgence (en raison d'une divulgation publique prochaine), mais il a manifesté un intérêt pour une recherche supplémentaire de l'art antérieur. Il était favorable à l'idée de demander à un ou une recherchiste d'effectuer une recherche de brevetabilité une fois la demande initiale déposée.

La page couverture et les figures du document D1 sont présentées ci-dessous :

(D1)

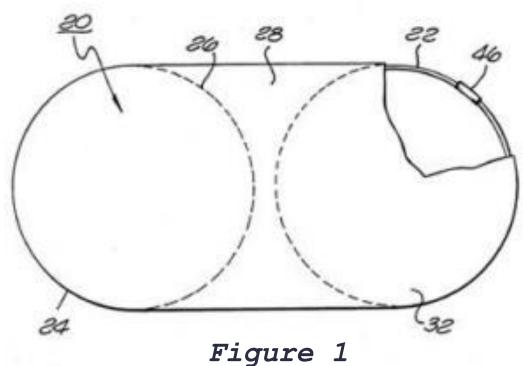
Brevet américain Numéro du brevet : X, XXX,784

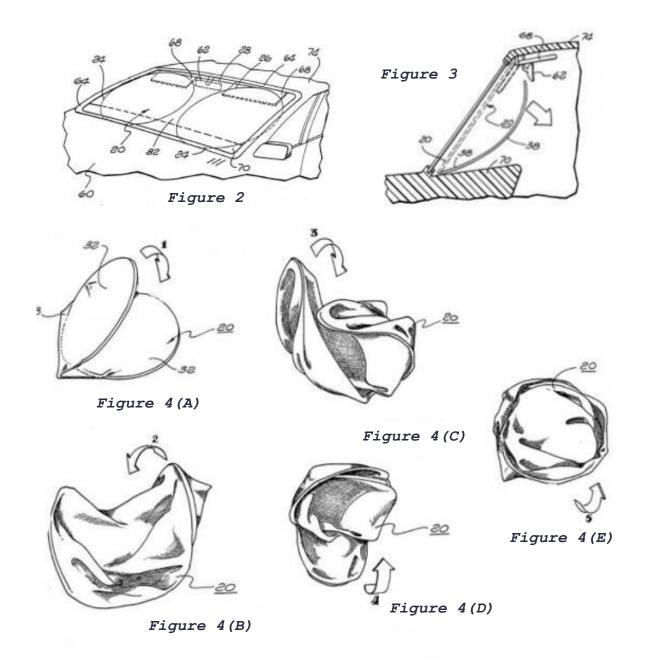
Shield et al. Date de délivrance du brevet :

1er janvier 1989

PARE-SOLEIL D'AUTOMOBILE

La présente invention concerne des pare-soleil, spécifiquement des pare-soleil d'automobile. Le pare-soleil de la présente invention peut être placé contre la face intérieure d'un panneau vitré, comme un pare-brise, afin d'agir comme barrière protégeant l'intérieur du véhicule automobile contre les rayons du soleil. On réduit ainsi les altérations indésirables causées par les rayons du soleil, de même que la chaleur qui a tendance à s'accumuler à l'intérieur du véhicule.





La page couverture et les figures du document D2 sont présentées ci-dessous :

(D2)

Brevet américain Numéro du brevet : X,XXX,052

Cover et al. Date de délivrance du brevet :

1er janvier 1949

HOUSSE DE PARE-BRISE

La présente invention a pour objet des accessoires pour automobiles, plus particulièrement une housse principalement conçue pour les pare-brise d'automobiles afin de les empêcher d'être couverts par la neige, le grésil, le givre et la brume.

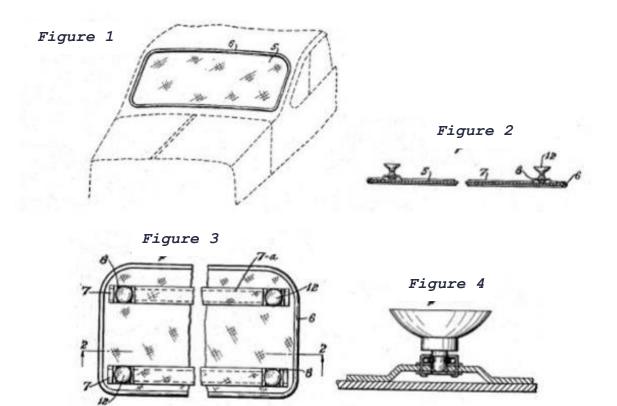
La figure 1 est une vue frontale en perspective d'une housse de pare-brise représentant notre invention; cette même housse étant fixée au pare-brise d'une automobile, comme l'indique le pointillé.

La figure 2 est une vue latérale des housses pour rétroviseurs latéraux, selon un autre mode de réalisation.

La figure 3 est une vue arrière de la housse présentée à la figure 1.

La figure 4 est une vue transversale fragmentaire illustrant comment les ventouses sont fixées à la housse de pare-brise.

Comme le montre le dessin, notre housse de pare-brise améliorée est préférablement constituée d'une feuille de matériau souple (5), comme un plastique ou un tissu imperméable. La housse peut aussi être munie d'une bande d'assemblage périphérique (6), si désirée.



La page couverture et les figures du document D3 sont présentées ci-dessous :

(D3)

Brevet américain Numéro du brevet : X,XXX,953

Protect et al. Date de délivrance du brevet :

1er janvier 2010

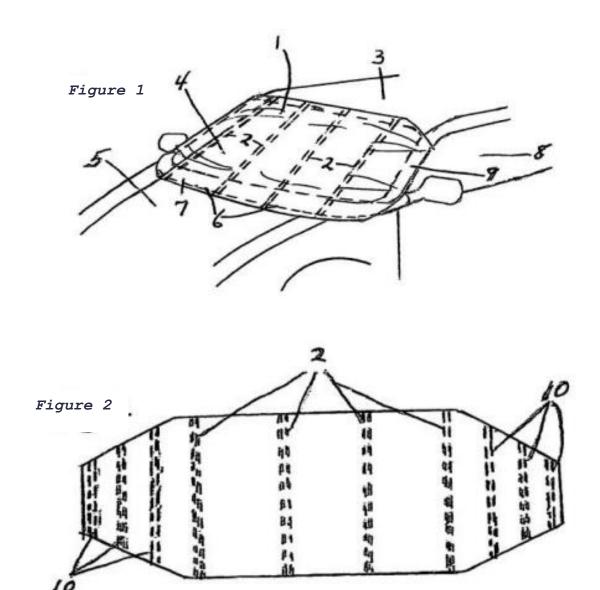
HOUSSE POUR PARE-BRISE

La présente invention concerne des dispositifs servant à prévenir l'accumulation de neige, de glace et de givre sur les parebrise, les essuie-glaces, les collecteurs d'admission d'air et les fenêtres arrière des véhicules. De plus, lorsqu'elle est utilisée en présence de la lumière du soleil, cette invention concerne des dispositifs conçus pour protéger les surfaces intérieures du véhicule et l'air ambiant qui s'y trouve contre l'accumulation de la chaleur causée par les rayons du soleil.

La FIGURE 1 illustre le dispositif installé par-dessus le parebrise, les essuie-glaces et les collecteurs d'admission d'air d'un véhicule, avec les extrémités de la housse insérées entre les portes et les cadres de porte du véhicule.

La FIGURE 2 est une vue en plan de la housse.

La FIGURE 1 montre une vue frontale de la housse (1) faite d'un matériau opaque et réfléchissant qui résiste à la neige et la glace, comme, sans toutefois s'y limiter, une toile en plastique ou recouverte de plastique pouvant avoir toute couleur désirée. La housse (1) comporte une pluralité de tiges de soutien rigides (2) attachées à la face inférieure de la housse, qui sont conçues pour s'étendre du toit (3) au capot (5) du véhicule. Les extrémités droite et gauche de la housse (1) sont conçues pour être insérées dans le véhicule, pincées entre les portes (8) et les cadres de porte (9) du véhicule. Ces extrémités comprennent des moyens comme, sans toutefois s'y limiter, de courtes tiges, également attachées à la housse (1), qui sont conçues pour empêcher la housse d'être retirée des portes fermées (8) du véhicule en tirant sur les extrémités.



Question 1 [11 points au total]

En vous fondant sur le contexte et l'art antérieur, préparez une brève note au dossier qui résume les principales considérations dont il faut tenir compte dans l'approche à adopter pour cette demande de brevet. Le résumé (qui peut être de style télégraphique) ne doit pas dépasser les 500 mots.

Le résumé doit brièvement aborder les besoins et les objectifs de la cliente [5 points], l'ensemble des aspects notoires du contexte de l'innovation [4 points], de même que tous les coûts et les avantages notoires découlant de la protection du brevet en l'occurrence, accompagnés d'une brève justification [2 points].

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

- Les besoins et les objectifs comprennent la nécessité de déposer une demande de toute urgence, avant l'audition du lendemain, afin d'assurer une protection internationale; obtenir la protection du brevet avant de poursuivre la conclusion d'un accord de licence avec des fabricants tiers; obtenir la protection des différents modes de réalisation de l'invention, comme la version la plus simple des composantes de la housse de pare-brise qui surmonte les antériorités, la version qui se sert des housses pour rétroviseurs latéraux pour se maintenir en place, ainsi que la mise à disposition d'options pour une protection supplémentaire, une plus grande pliabilité, l'installation de nervures intermédiaires et l'installation d'une fonction chauffante.
- En l'occurrence, le contexte de l'innovation pertinent comprend la nature saisonnière de l'invention, qui pourrait être liée aux objectifs économiques de l'inventrice. La demande doit couvrir l'utilisation dans les marchés clés, soit les marchés ayant un climat hivernal, de même que l'utilisation avec tous les types de véhicules; ce qui aura une incidence sur la stratégie de dépôt. Le reste des contraintes comprend la divulgation imminente, l'utilisation à l'extérieur du véhicule, ainsi que la nécessité d'un moyen de verrouillage pour éviter le vol.
- Les coûts et les avantages notoires de la protection du brevet comprennent la reconnaissance du fait que la présentation de l'invention à l'Antre du lézard constituerait une divulgation publique susceptible d'invalider le brevet dans la plupart des pays qui entraînerait également le début du délai de grâce au Canada et aux États-Unis. La valeur découlant du brevetage de l'invention avant sa présentation pourrait s'avérer importante et sera vraisemblablement prise en considération par les lézards durant leur évaluation à l'émission. Pouvoir annoncer aux lézards qu'une demande de brevet a été déposée constitue probablement un avantage important.

Question 2 [12 points au total]

En vous fondant sur votre analyse de la question 1, cernez et justifiez les objectifs de rédaction des revendications concernant une demande de brevet potentielle. Votre réponse doit :

- (a) refléter au moins une idée originale pour un article unique de fabrication, ainsi que l'avantage stratégique, juridique ou commercial qu'il fournit [5 points];
- (b) distinguer entre l'idée originale et les modes de réalisation proposés par l'inventrice, en soulignant les caractéristiques considérées comme « supplémentaires » par rapport à l'idée originale sous-jacente et différentes de l'art antérieur [2 points];
- (c) aborder la portée d'une revendication indépendante supplémentaire de n'importe quel type ainsi que l'avantage stratégique, juridique ou commercial qu'il fournit [5 points].

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

- Un dispositif décrivant une housse comportant des composantes clés, notamment :
 - o une composition d'un matériau souple et imperméable;
 - o une structure d'appui pliable;
 - des éléments d'attache disposés de chaque côté latéral de la housse qui peuvent être placés à l'entour d'une partie de l'automobile.
- L'élément de boucle n'est pas divulgué par l'art antérieur et assure un degré de protection lorsque la housse est attachée et fixée à un véhicule afin de l'empêcher d'être soufflée ou retirée. Les divulgations de l'art antérieur concernent d'autres modes de réalisation, mais ne prévoient pas de housses comportant une fixation par moyen de boucle. Cette caractéristique est cohérente avec la résolution d'un problème cerné par l'inventrice.
- Les éléments de revendication supplémentaires pouvant être utilisés pour différencier l'invention davantage et les éléments de revendication pouvant être ajoutés aux revendications dépendantes pourraient inclure : les housses pour rétroviseurs; les éléments d'attache comprenant des boucles fermées élastiques ou des éléments de boucle ouverts et refermables; la housse comportant une sangle de verrouillage; un câble souple résistant aux coupures inséré dans la sangle de verrouillage; un filament chauffant intégré à la hausse; ainsi que la housse composée de PVC.
- Une revendication de méthode pourrait être utilisée à titre de revendication indépendante supplémentaire susceptible d'avoir une valeur stratégique, la méthode consistant à protéger le pare-brise à l'aide d'une housse de pare-brise maintenue à l'état déployé par une paire d'éléments d'attache en forme de boucle

- pouvant être installée à l'entour de certaines parties du véhicule situées de part et d'autre de la hausse, ou toute autre revendication ou portée pertinente.
- La structure de l'élément de boucle prise par elle-même, de sorte qu'une version de la housse figurant dans l'art antérieur pourrait être modernisée par l'adoption de cette amélioration, tout en notant que la revendication supplémentaire fournit de la valeur (c.-à-d., que le contrefacteur direct typique dans les circonstances serait la clientèle de l'inventrice [les acheteurs du dispositif qui en font l'usage prévu]).

Question 3 [30 points au total]

En vous fondant sur les objectifs de rédaction des revendications cernées à la question 2 :

- (a) rédigez une revendication indépendante pour un article unique de fabrication (c.-à-d. une revendication de dispositif) [25 points];
- (b) décrivez la portée et l'ampleur de la revendication rédigée à la question 3a), en prenant soin d'expliquer ce qui la différencie de l'art antérieur [5 points].

Les revendications doivent comporter une portée, une structure et des caractéristiques pertinentes. Les revendications doivent satisfaire aux exigences de la *Loi sur les brevets* (soit à l'article 27) et des *Règles sur les brevets* (soit à l'article 60), refléter les objectifs de rédaction des revendications cernés et être organisées de manière logique.

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

- (a) Un dispositif de protection pour pare-brise automobiles, le dispositif comprenant :
 - une housse souple et imperméable possédant des bords latéraux opposés interreliés par des bords supérieur et inférieur opposés, la housse ayant une forme lui permettant de recouvrir le pare-brise pour le protéger contre les précipitations;
 - une structure d'appui pliable reliée à la housse, la structure d'appui comprenant au moins un premier et un deuxième élément de support latéral, chaque élément de support latéral s'étendant du bord supérieur au bord inférieur de la housse à proximité de leur bord latéral opposé respectif;
 - un premier et un deuxième élément d'attache, chaque élément d'attache étant disposé à côté de son bord latéral respectif et lié au moins à l'une ou l'autre de la housse ou de

la structure d'appui, et chaque élément d'attache comprenant un élément de boucle pouvant être placé de façon amovible à l'entour d'une partie de l'automobile.

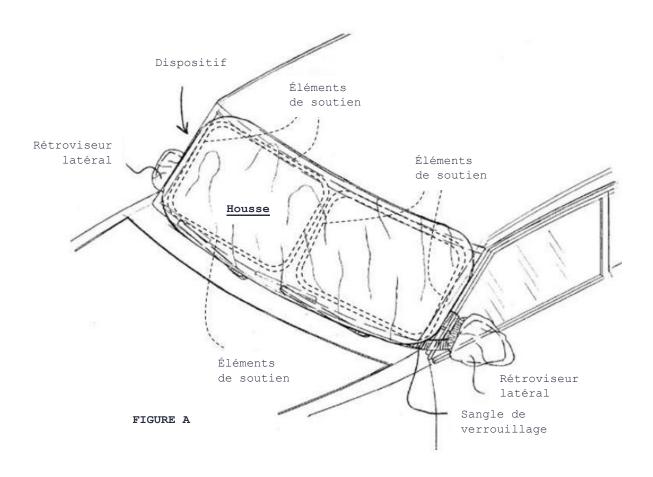
(b) La limitation suivante de la revendication 1 permet de surmonter l'art antérieur :

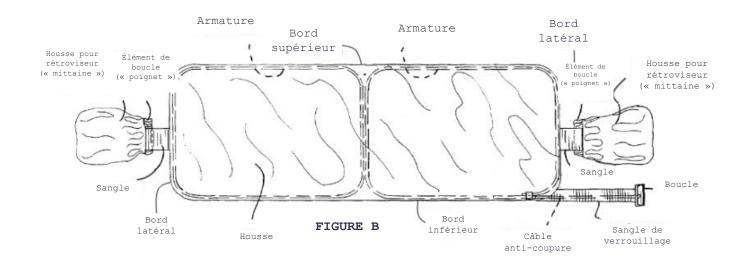
« chaque élément d'attache comprenant un élément de boucle pouvant être placé de façon amovible à l'entour d'une partie de l'automobile ».

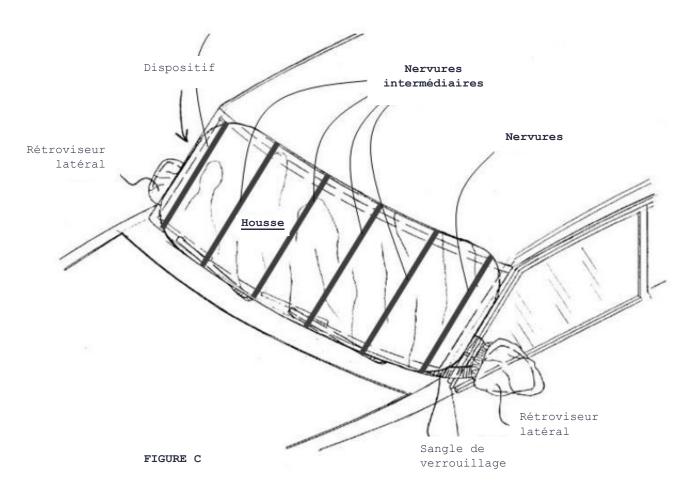
En contraste, le dispositif du document D1 n'est pas fixé au véhicule, étant conçu en vue d'être installé à l'intérieur du véhicule; il ne peut donc pas empêcher l'accumulation de neige sur le pare-brise. Le dispositif du document D2 se sert de ventouses, et non de boucles. Ces ventouses peuvent être difficiles à fixer et retirer. Elles peuvent également se détacher spontanément dans certaines circonstances. Enfin, le dispositif du document D3 comporte des parties pincées entre les portes et les cadres de porte correspondants du véhicule. Encore une fois, ce dispositif serait plus difficile à attacher au véhicule, tout en requérant l'ouverture et la fermeture des portes pour l'attacher et le détacher, alors que l'invention revendiquée peut être attachée facilement et rapidement au véhicule, en enfilant simplement les boucles autour des rétroviseurs latéraux. Par conséquent, les dispositifs de l'art antérieur sont montés sur le véhicule à l'aide de moyens qui diffèrent complètement du moyen utilisé par l'invention revendiquée, qui est plus convivial.

Question 4 [6 points au total]

Examinez les dessins fournis ci-dessous par l'inventeur, où sont illustrées les caractéristiques de l'invention, et conseillez l'inventeur quant aux vues qu'il convient d'inclure à sa demande de brevet, aux vues qui pourraient être incluses à la suite de modifications (en prenant soin d'inclure une brève description des modifications nécessaires), ainsi que les vues supplémentaires à fournir (le cas échéant). Expliquez pourquoi vous recommandez à l'inventeur l'inclusion de ces vues aux dessins et en quoi ils soutiennent la description et les revendications fournies à la question 3. *[6 points]*







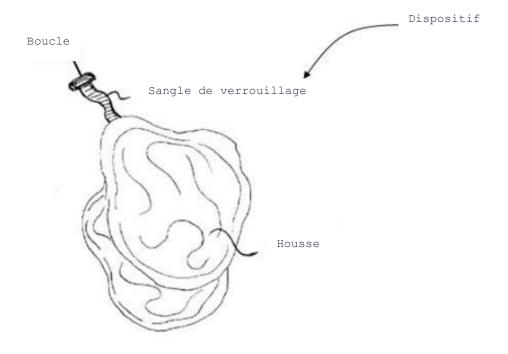


FIGURE D

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

Afin d'illustrer adéquatement l'invention et les modes de réalisation revendiqués, les figures suivantes doivent être incluses pour supporter les éléments de l'invention qui sont mentionnés dans les revendications :

- Une armature structurée qui comporte des boucles simples et un mode de réalisation qui montre les housses pour rétroviseurs mentionnées dans l'entrevue avec la cliente.
- Un mode de réalisation qui montre l'armature en position repliée.
- Un mode de réalisation qui montre les nervures.
- Une figure illustrant le système de sécurité et les housses pour essuie-glace proposés et abordés à la prochaine question, soit la question 6.

Question 5 [16 points au total]

Aux fins de la question 5, présumez que les passages et les renvois qui suivent étaient inclus dans l'entrevue originale avec la cliente.

Cliente: À titre de mesure de sécurité supplémentaire pour les variations de mon invention qui comprennent une boucle, j'envisage la possibilité d'intégrer un dispositif sans fil à la boucle. Le dispositif sans fil pourrait entrer être armé automatiquement lorsque la sangle de verrouillage est pincée entre la porte et le cadre de porte. Un capteur de pincement pourrait être utilisé à cette fin, par exemple. Un porte-clés pouvant être attaché aux clés du véhicule de l'utilisateur serait requis afin de désarmer le dispositif sans fil à l'aide d'une identification par radiofréquence (IRF) de courte portée. Ouvrir la porte du véhicule sans désarmer d'abord le dispositif sans fil déclencherait l'alarme et enverrait une notification au propriétaire du véhicule. La combinaison de la boucle, du dispositif sans fil et de la sangle de verrouillage aiderait à protéger la housse contre le vol tout en offrant un système de notification rapide pour les tentatives d'effraction sur le véhicule.

Vous: Cette pièce de sécurité supplémentaire semble utile.

Cliente: En passant, il peut arriver que la neige s'infiltre par le bord inférieur de la housse de pare-brise lors des tempêtes de neige plus venteuses. Il s'agit d'un phénomène particulièrement frustrant lorsque la neige fond et regèle, causant parfois l'adhésion des essuie-glaces au pare-brise. Afin de corriger ce problème, j'envisage la possibilité de fournir une paire de housses souples pour essuie-glace avec certains modèles. Les housses pour essuie-glace sont des cylindres fabriqués d'un PVC souple semblable à celui utilisé pour les housses de pare-brise. Chaque housse pour essuie-glace serait attachée au reste de la housse de pare-brise une fois installée, à l'aide par exemple d'attaches en Velcro^{MD}.

Malheureusement, je n'ai pas d'autres dessins terminés pour vous illustrer cette conception; vous pouvez toutefois imaginer une paire de cylindres en PVC pouvant être attachés au bord inférieur de la housse de pare-brise.

Question 5a)

En vous fondant sur la situation factuelle présentée et les objectifs de la cliente énoncés dans la transcription, résumez brièvement deux faits concernant le système de sécurité supplémentaire que vous fourniriez à un chercheur de brevet, et expliquez pourquoi vous l'aviseriez de ces faits. [4 points]

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

Le ou la recherchiste doit effectuer une recherche pour un système de sécurité pour automobile qui utilise un mécanisme d'armement et de désarmement basé sur l'identification par radiofréquence à courte distance qui est enclenché et déclenché par le pincement du dispositif entre deux parties du véhicule, comme la porte et le cadre de porte. Le mécanisme de pincement servant à armer le dispositif d'alarme semble être le point de l'invention pour cette sous-invention.

Après l'entrevue, vous demandez à votre recherchiste en brevets d'effectuer une recherche. Son rapport relève deux références, comportant chacune l'une des figures suivantes.

La figure 1 relève de la référence X,XXX,551. À la figure 1, l'élément (190) comprend un rabat d'essuie-glace qui peut être fabriqué en PVC.

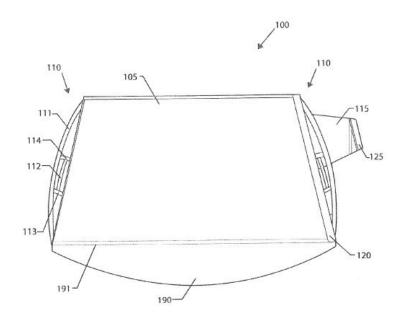


FIGURE 1

En ce qui concerne la deuxième référence, X,XXX,102, voici la figure 2 :

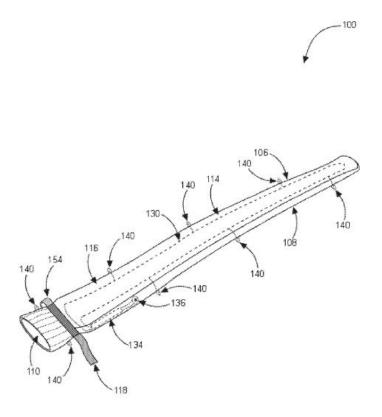


FIGURE 2

Est divulgué à la figure 2 un dispositif de protection (100) pour bras d'essuie-glace (160) servant à protéger contre la glace et la neige, comportant au moins une gaine allongée (106) formée d'un matériau isolant (108) comprenant une ouverture centrale (110). Le matériau isolant (108) est formé d'un matériau de caoutchouc mousse, et un revêtement extérieur (114) en TEFLON ou un revêtement semblable est appliqué à la surface extérieure (116) du dispositif de protection (100) afin de prévenir l'adhésion et la corrosion. La gaine allongée (106) est adaptée afin d'être installée sur le bras d'essuie-glace (160), de sorte à protéger contre l'accumulation de glace et de neige, et est vendue en paire. Chaque gaine allongée (106) est adaptée afin de couvrir l'un des deux bras d'essuie-glace (160) d'un véhicule (162).

Question 5 b)

Expliquez clairement et en détail en quoi les références relevées par le ou la recherchiste en brevets sont pertinentes par rapport à (i) la nouveauté ou (ii) l'inventivité du mode de réalisation des housses pour essuie-glace. [10 points]

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

Les éléments combinés de la housse pour essuie-glace sont nouveaux par rapport aux références prises individuellement. La figure 1 illustre une housse pour pare-brise qui comprend une composante servant à protéger les essuie-glaces, mais cette composante housse n'a pas la forme d'une poche servant à englober l'essuie-glace. La figure 2 illustre un dispositif qui sert à englober un essuie-glace en vue de le protéger, mais ne divulgue pas de housse pour pare-brise. L'amélioration proposée pourrait néanmoins s'avérer évidente à la lumière d'une combinaison des figures 1 et 2, comme la figure 2 divulgue une housse pour essuie-glace semblable à l'amélioration tandis que la figure 1 divulgue l'utilisation d'un élément de protection pour essuie-glace inclus à une housse pour pare-brise. Tous les éléments de l'amélioration proposée sont par conséquent divulgués par les figures 1 et 2, collectivement. Une personne versée dans l'art pourrait donc se servir de la housse de la figure 2 et l'intégrer à la housse divulguée dans la figure 1 pour arriver à cette même amélioration. Le motif en l'occurrence serait d'inclure à une housse pour pare-brise une meilleure protection pour essuie-glaces.

Question 5c)

Indiquez si vos communications avec le ou la recherchiste en brevets sont assujetties au secret professionnel des agents de brevet, en précisant brièvement pourquoi. [2 points]

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

Le secret professionnel des agent(e)s de brevets ne couvre pas les communications avec le ou la recherchiste en brevets. Le secret professionnel des agent(e)s de brevets s'applique uniquement aux communications entre l'agent(e) de brevet et le ou la client(e) (en vertu de l'article 16.1).